

ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE de GIVET

BOURSE AUX OCCASIONS ET JOUETS



Créée en 1944, cette Association loi 1901, a enregistré près de 4000 adhésions jusqu'en 2008.

Après une suspension des activités de l'association durant deux années, le nouveau Comité composé de 21 membres a décidé de mettre en commun différents moyens matériels et humains afin de redonner vie au projet associatif.

But de l'Association :

- Aider les familles dans la défense de leurs intérêts, collaborer à des missions publiques de soutien à la parentalité. L'association adhère à l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Représenter localement les familles auprès des décideurs publics (médaille de la famille...)
- Rendre des services aux familles à travers des activités socio-culturelles : 5 bourses par an (2 aux vêtements, 2 aux jouets et occasions, 1 aux vinyls et livres).
- Permettre de participer à la vie associative de la ville.
- Offrir une sortie récréative en partenariat avec "le manège" de Givet : séance de cinéma en fin d'année.
- Aider d'autres Associations locales ou mouvements humanitaires sous forme de dons (Secours Catholique, Restos du Cœur).

Adhérents :

Depuis 4 ans, l'association a recensé 650 adhésions dont, 310 familles adhérentes pour l'année 2014.

L'association fonctionne grâce aux adhésions des familles, au versement du Fonds Spécial de l'UDAF, à la subvention accordée par la Mairie de Givet et au pourcentage pris sur la vente des articles enregistrés (5% vêtements, 10 % occasions et livres).

Le fonctionnement :

Nos manifestations sont organisées dans la salle des récollets de Givet mise à disposition gracieusement par la Municipalité que nous tenons à nouveau à remercier dans ce bulletin.

En septembre dernier plus de 4300 vêtements ont été exposés lors de la bourse qui a enregistré 26% de ventes. A la bourse

des « occasions » de novembre 2014, sur les 4151 articles déposés, 44 % ont été vendus.

Les bourses sont annoncées sur radio Fuji, à Canal Chooz, sur le journal municipal, des affiches sont déposées chez les commerçants.

Les ventes se déroulent sur trois jours « non stop ».

L'organisation mise en place a fait ses preuves et ce depuis de nombreuses années, monopolisant de nombreux bénévoles pour l'installation par thématique et la tenue des registres des dépôts qui permettent la restitution des invendus aux adhérents.

Nous mettons un point d'honneur à rendre service à nos adhérents.

Projet :

- Participation au Forum des Associations
- Organisation d'après-midi récréatifs pour les enfants des adhérents et leurs mamans



L'association recherche des bénévoles.



Secrétariat : 03 24 58 38 97

L'U.D.A.F. des Ardennes est sensibilisée depuis de nombreuses années aux problèmes de logement rencontrés par les jeunes (et moins jeunes) mais aussi les familles. Il semble illusoire de croire qu'une personne, une famille puisse s'insérer socialement et professionnellement si elle ne dispose pas d'un « toit », d'un logement avec un minimum de confort afin de pouvoir satisfaire à ses besoins essentiels en toute sécurité tels s'alimenter, dormir, se laver.... Nous vous proposons une présentation succincte des différentes activités du service.

L'hébergement et l'accompagnement social des 18/25 ans

dispose actuellement d'un parc de 33 logements (8 studios, 15 F1, 9 F2 et 1 F3) répartis sur les communes de Charleville-Mézières, Sedan, Rethel, Vouziers, Revin et Givet. Depuis l'ouverture en décembre 2001, ce sont près de 700 jeunes (seuls ou en couple, avec ou sans enfant) qui ont bénéficié de ce dispositif.

La « Maison Relais »

située à Rethel est composée de 10 appartements individuels (Studios, F1 et F2) et d'un espace collectif. Cette structure apporte des réponses en terme de logement adapté pour des populations dans des situations d'exclusions, caractérisées entre autre, par un isolement social et/ou affectif et une problématique personnelle rendant impossible, dans un premier temps, l'accès à un appartement indépendant. Nous disposons d'un agrément de 13 places.



L'Intermédiation Locative

constitue une voie particulière pour solutionner l'accès à un logement dans le parc privé. Elle consiste en premier lieu par examiner et vérifier que les propositions de logement soient accessibles aux budgets des personnes et/ou des familles les plus modestes ou en difficultés financières et sociales,

tout en garantissant le règlement du loyer et des charges aux propriétaires. Le principe de ce dispositif est la présence d'un tiers entre le locataire et le propriétaire. L'U.D.A.F. peut ainsi contractualiser des baux avec des propriétaires privés et gérer ses logements afin de les sous-louer à des personnes ou des familles ne parvenant pas à signer directement un contrat de location avec un bailleur privé. L'U.D.A.F. a exercé 13 mesures d'Intermédiation Locative en 2014.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L.)

est une mesure d'accompagnement qui se décline dans 2 acceptations : - « Vers » le logement dans le sens de l'accès

- « Dans » le logement dans le sens du maintien

Ce dispositif intervient en prévention et/ou en parallèle aux expulsions. L'objectif étant de favoriser le maintien dans les lieux, de proposer des plans d'apurement, d'ouvrir (ou « ré » ouvrir) les droits, de gérer les problèmes de comportement, d'élaborer un budget individualisé, de travailler sur le relationnel entre le propriétaire et le locataire. Les mesures d'A.V.D.L. peuvent s'exercer dans les secteurs privés et publics du logement, contrairement au dispositif d'Intermédiation Locative qui fonctionne uniquement avec les bailleurs privés. Nous avons exercé 46 mesures d' A.V.D.L. en 2014.

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P.)

est une mesure d'accompagnement conçue pour éviter le placement sous protection judiciaire de personnes dont les intérêts peuvent être préservés par un suivi social et budgétaire adapté. Ainsi, toute personne bénéficiaire de prestations sociales et dont la santé ou la sécurité sont menacées du fait de ses difficultés à assurer la gestion de ses ressources, peut demander à bénéficier d'une M.A.S.P. Cette mesure est dite « graduée » car elle se décline sous différents niveaux. La M.A.S.P. relève de la compétence du Conseil Départemental. Le service a exercé 42 M.A.S.P. en 2014.



SOMMAIRE

Editorial du Président

Familles Rurales

Association Familiale Intercommunale de Givet

Le Service Logement de l'UDAF 08

Editorial



Il y a aujourd'hui près de 70 ans le gouvernement provisoire de la République édictait l'ordonnance n°45 323 du 3 mars 1945 laquelle concourait, démocratiquement à la représentation de toutes les familles et à la défense des intérêts familiaux.

L'UDAF des Ardennes s'est rapidement inscrite dans cette dynamique institutionnelle, sa création intervenant le 14 août 1945. Au cours de ces décennies le réseau associatif s'est développé d'une manière significative tout comme les services dont les activités se sont particulièrement orientées vers le soutien et l'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables.

Pour ce faire, les différents militants familiaux qui se sont succédés au sein de l'UDAF ont constamment manifesté un esprit d'ouverture, une volonté de collaboration avec l'environnement social et politique. C'est ainsi que des relations partenariales se sont créées avec les pouvoirs publics et collectivités locales et se sont concrétisées par différentes formes de contractualisation synonymes d'actions en faveur ou pour le compte de familles et personnes en difficultés.

Mais l'union tant sur les plans local que national se décline aussi dans les mots solidarité, cohésion, évolution que deux événements récents explicitent.

Nous avons couramment du mois d'avril, accueilli les représentants de la 101ème UDAF de France en l'occurrence le département de MAYOTTE. Cette rencontre placée sous le signe de la collaboration a permis d'alimenter les réflexions et projets d'actions en direction des familles mahoraises.

L'agrément par l'UNAF de l'Association de Parents Gays et Lesbiens est venu très récemment symboliser et conforter le sens de l'ordonnance de 1945 fondée sur la représentation de toutes les familles.

Ces deux événements sont rassurants car ils s'inscrivent en faux face aux caractéristiques qui prévalent dans notre monde où prédominent l'individualisme, l'égoïsme, la perte des repères familiaux et sociétaux. Plus que jamais les acteurs familiaux doivent poursuivre et accentuer leurs actions pour identifier les besoins des familles et militer avec énergie pour y répondre.

C'est ainsi que l'UDAF des Ardennes s'est engagée dans une rénovation de son projet associatif pour en particulier réaffirmer ses valeurs, favoriser l'éclosion de nouveaux militants familiaux bénévoles et la naissance de nouvelles associations.

Le Président
Bernard LAPLACE

Bulletin réalisé par
l'Union Départementale des Associations Familiales des Ardennes.
38, bd Georges Poirier
CS 80064
08008 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 57 22 77 - Fax : 03 24 35 72 32
E-mail : udaf.institution@udaf08.fr
ISSN

Directeur de la publication : Le Président
Rédacteur : Philippe DARCQ
Impression : SOPAIC IMPRIMERIE
Tirage : 2 500 exemplaires

Petite – Enfance Enfance Jeunesse

Formation - Consommation

Présentation

Nos Multi-Accueils

Pour répondre aux besoins des parents en terme de garde d'enfants, Familles Rurales met en place des multi-accueils : à la fois crèche et halte-garderie, un multi-accueil qui accueille collectivement les enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Les enfants y sont gardés de manière régulière ou occasionnelle par un personnel qualifié. Les parents peuvent ainsi y laisser leurs enfants en toute sérénité et flexibilité.

Dans le département des Ardennes, ce sont 7 multi-accueils qui ont été ouverts depuis 2004, en partenariat avec les collectivités locales. Actuellement, une cinquantaine de salariées s'occupent de plus de 250 enfants inscrits dans ces structures. La gestion des structures Petite Enfance est assurée soit par les bénévoles des associations Familles Rurales (avec le soutien de la Fédération), soit directement par la Fédération, en partenariat avec l'association locale.

Contact à la Fédération : Noria AÏT BRAHAM, 03.24.37.60.45.

Nos Accueils collectifs de mineurs

Cet été, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont proposés par les 40 associations locales Familles Rurales suivantes :

Alland'huy-Sausseuil	Givonne	Rouvroy-sur-Audry
Amagne	Houdilcourt	Saint-Etienne-à-Arnes
Afeld	Jandun	Saulces-Champenoises
Attigny	Juniville	Saulces-Monclin
Autrecourt-et-Pourron	La Neuville-en-Tourne-à-Fuy	Signy-l'Abbaye
Avaux	Le Châtelet-sur-Returnne	Signy-le-Petit
Boulzicourt	Le Chesne	Saint-Germainmont
Buzancy	Lucquy	Tagnon
Château-Porcien	Machault	Thin-le-Moutier
Chaumont-Porcien	Maubert-Fontaine	Tourteron
Chémery-sur-Bar	Novion-Porcien	Warcq
Cheveuges	Poix-Terron	
Deville	Prix-les-Mézières	
Douzy	Remilly-Aillicourt	

Ces associations peuvent également proposer à l'année d'autres services de garde tout au long de l'année pour les petites vacances, la garderie périscolaire et les mercredis après-midi. Pour plus de précisions, contactez Xavier LEGER, 03.24.37.60.45 à la Fédération Départementale.

Formation

Le BAFA est un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation permettant d'exercer dans les accueils collectifs de mineurs, ceci à titre non professionnel et de façon occasionnelle. C'est un engagement volontaire qui permet par la suite de trouver un job d'été mais aussi de prendre des responsabilités, de travailler en équipe, de connaître différentes activités. C'est l'occasion de progresser en vivant une expérience collective, conviviale et participative.

Les prochains stages BAFA organisés par la Fédération auront lieu du 27 juin au 4 juillet 2015 à Liart et du 24 au 31 octobre 2015 pour les sessions de formation générale. Les sessions d'approfondissement auront quant à elles lieu du 24 au 29 août 2015 et du 19 au 24 octobre 2015.

Pour plus de renseignements, contactez Sandrine MORAINÉ, 03.24.37.60.45 à la Fédération Départementale.

Consommation

Association de défense des consommateurs depuis 1975, Familles Rurales informe, écoute et mène des actions de prévention dans le domaine de la consommation. Le Mouvement défend également, à tous les échelons, les intérêts collectifs et individuels des consommateurs.

Au sein de la Fédération des Ardennes, deux bénévoles et deux salariées accompagnent les familles adhérentes en cas de litige avec un professionnel (commerce, opérateur téléphonique, banque, assurance, bailleur...) pour leur dispenser écoute, conseils et pour les guider dans la recherche d'une solution, de préférence à l'amiable.

De plus, huit veilleurs relèvent régulièrement les prix d'un même panier de façon régulière dans des enseignes du département. Ainsi, à partir de ces chiffres et de ceux des autres Fédérations, la Fédération Nationale publie chaque année son Observatoire des Prix repris par de nombreux médias nationaux.

Pour plus de renseignements sur la défense du consommateur ou devenir bénévole, contactez Sandrine MORAINÉ, 03.24.37.60.45.

Notre Mouvement

Mouvement familial implanté depuis 50 ans dans les Ardennes, Familles Rurales est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et ne relevant d'aucune sensibilité politique, syndicale ou confessionnelle.

Composé de 2500 associations locales réparties sur toute la France (68 dans notre département), le Mouvement Familles Rurales accompagne plus de 180 000 familles adhérentes dans leur vie quotidienne et participe au développement du milieu rural au travers de nombreuses missions :

- Répondre aux besoins des familles
- Défendre leurs intérêts
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- Participer à l'animation des territoires ruraux

Dans les Ardennes, plus de 3600 familles adhérentes réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité. Les principales actions de Familles Rurales concernent :

- L'accueil de la petite enfance (7 multi-accueils)
- Les loisirs pour enfants (40 Accueils Collectifs de Mineurs)
- Les actions en direction des jeunes (4 clubs ados et un Comité Jeunesse Départemental)
- La parentalité (Cafés Parents, actions d'information régulières...)
- Les aînés (13 clubs Joie de Vivre)
- La consommation (Service de Défense du Consommateur et relevés de prix en magasin)
- La santé et l'environnement (projets et actions de sensibilisation)
- La culture et les loisirs (138 clubs dédiés)
- L'animation des territoires ruraux (fêtes locales, brocantes, animations culturelles...)
- Les Relais Familles (à Chaumont-Porcien et Deville)

Toutes les actions Familles Rurales se fondent sur les mêmes valeurs :

- la responsabilité
- le respect des différences
- la solidarité
- l'accueil et le soutien des plus fragiles
- la participation et l'engagement dans la société

Les dix salariés de la Fédération Départementale des Ardennes accompagnent et soutiennent au quotidien les bénévoles associatifs notamment dans leurs démarches administratives, leur comptabilité, leur fonction d'employeur et sur les contenus pédagogiques des accueils de loisirs.